

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION : 28 JUIN 2018

N°2018-05-05

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53  
Conseillers votants : 44

Dont pouvoirs : 1

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2018 et le 04 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur André MEURAILLON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoit, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : Monsieur ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Alain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionnel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né), M. PETIT Bernard (Orioles), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), Mme BAUDINAUD Virginie (Saint-Léger), M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac), M. BONNAUD pascal (Lachaise), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac).

**N°5 - Objet : adoption de la motion du Collectif « Maintien TGV et Gare de Ruffec : survie du territoire ».****Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président explique aux membres du conseil que le Collectif « Maintien TGV et Gare de Ruffec : survie du territoire » œuvre depuis maintenant deux ans pour le maintien, et depuis juillet 2017, pour le retour des arrêts TGV en gare de Ruffec.

Malgré des manifestations, des rencontres avec des dirigeants de la SNCF et des représentants de l'Etat, la situation perdure, voire s'aggrave encore avec la publication du rapport Spinetta.

Le Collectif a donc choisi de demander le soutien des collectivités de Charente par l'adoption d'une motion dont Monsieur le Président donne lecture.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- adopte la motion proposée par le Collectif « Maintien TGV et Gare de Ruffec : survie du territoire » :
  - en s'opposant à la diminution du nombre d'arrêts TGV en gare d'Angoulême ;
  - en demandant le retour des dessertes TGV en gare de Ruffec par passage des trains sur l'ancienne ligne entre Angoulême et Poitiers ;
  - en demandant l'amélioration des cadencements TER/TGV en gare de Poitiers et d'Angoulême ;
  - en demandant l'augmentation du nombre de trains entre Bordeaux et Angoulême aux horaires de travail.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 05 JUIL 2018 .....  
Publié ou notifié le : ..... 05 JUIL 2018 .....  
Touvérac, le ..... 05 JUIL 2018 .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 05 juillet 2018  
le Président,  
Jacques CHABOT.



## Proposition de motion

Après 5 ans de travaux, la mise en service de la LGV, le 2 juillet 2017, a été synonyme de diminution du nombre et de la qualité des dessertes TGV des deux gares charentaises, Ruffec et Angoulême.

Depuis deux ans, de plus en plus de collectivités alertent sur les effets dévastateurs des décisions prises par l'Etat et la SNCF, de manière unilatérale et sans concertation avec les élus, les acteurs économiques, touristiques et sociaux et les forces vives de nos bassins de vie.

Le rapport Spinetta vient à nouveau de porter un coup d'arrêt à la mobilité qui constitue un des besoins premiers de nos populations (dessertes TGV supprimées et liaisons TER fragilisées).

Nous considérons qu'une bonne desserte ferroviaire est indispensable pour le développement durable de nos territoires, engagés dans une démarche d'aménagement et de cohérence, du fait de la loi NOTRE. Notons que l'ensemble des charentais a déboursé 42 millions d'euros pour la construction de la LGV au travers des différents financements alloués par le département et certaines de ses collectivités.

La qualité de vie et l'attractivité des territoires ruraux sont intimement liées au développement et à l'aménagement des infrastructures en milieu urbain et à leur prolongement équilibré.

Le TGV permet d'assurer la continuité territoriale entre les différents bassins de vie à l'échelle du département, de la région et du pays car le réseau et le service ferroviaire constituent un patrimoine national, au cœur des enjeux essentiels de la transition écologique et énergétique, de l'aménagement du territoire, et du développement industriel, économique, touristique, culturel et sportif de nos territoires ruraux et urbains.

Dans un contexte de reprise économique à l'échelle régionale, nationale et européenne, les possibilités de rebond de nos territoires s'assombrissent chaque jour un peu plus, sans visibilité pour l'avenir. Pourtant la Charente a des atouts, elle veut pouvoir les exploiter, encore faut-il lui en donner les moyens.

L'ensemble des collectivités territoriales charentaises attendent de l'Etat et de la SNCF une véritable concertation car nous refusons l'aggravation de la fracture territoriale basée sur le clivage entre « les privilégiés de la grande vitesse » absorbant l'essentiel des moyens financiers dévolus au transport ferroviaire, et les « usagers du quotidien », méprisés et sacrifiés !

Il vous est donc proposé de :

- Vous opposer à la diminution du nombre des arrêts TGV en Gare d'Angoulême.
- Demander le retour des dessertes TGV en Gare de Ruffec par passage des trains sur l'ancienne ligne entre Angoulême et Poitiers et l'amélioration des cadencements TER/TGV en Gare de Poitiers et d'Angoulême ainsi que l'augmentation du nombre de trains entre Bordeaux et Angoulême aux horaires de travail.

